



COMITÉ DE  
CONCERTATION  
ÉTAT/ SECTEUR PRIVÉ

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

## PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE, SOCIAL ET HUMANITAIRE DU GOUVERNEMENT FACE À LA CRISE DU COVID 19

### ➡ Mesures d'appui aux entreprises

- ❖ suspendre **les contrôles fiscaux** pour une période de trois mois ;
- ❖ reporter de trois mois **le paiement des taxes forfaitaires** pour les petits commerçants et artisans (notamment les maquis, les restaurants, les boîtes de nuit, les bars, les cinémas et les lieux de spectacles) ;
- ❖ différer pour une période de trois mois **le paiement des impôts, taxes et versements assimilés dus à l'État** ainsi que des charges sociales du fait des difficultés de trésorerie des entreprises ;
- ❖ réduire de 25% **la patente transport** ;
- ❖ différer pour période de trois (3) mois **le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux (IRC)** aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie qui éprouvent des difficultés ;
- ❖ exonérer **les droits et taxes de porte** sur les équipements de santé, matériels et autres intrants sanitaires entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- ❖ annuler **les pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics** avec l'État et ses démembrements durant la période de crise ;
- ❖ rembourser **les crédits de TVA sous un délai de deux (2) semaines**, grâce à un allègement des contrôles à priori et le renforcement des contrôles à posteriori ;
- ❖ continuer, malgré la crise, **le paiement de la dette intérieure**, notamment aux entreprises des sous-secteurs sinistrés du fait de la crise, en privilégiant les factures inférieures à 100 millions pour atteindre le maximum d'entreprises, en particulier les PME et les TPE ;
- ❖ réaménager en liaison avec les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro **le paiement des frais de magasinage** durant la période de la pandémie pour surseoir aux pénalités et suspendre la facturation de surestaries, c'est-à-dire les pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires.



## Mesures de soutien à l'économie :

- ❖ la mise en place d'un **fonds de soutien au secteur privé pour un montant** de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ;
- ❖ la mise en place d'un **fonds spécifique d'appui aux entreprises du secteur informel** touchées par la crise pour un montant de 100 milliards de FCFA. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement ;
- ❖ **le soutien aux principales filières de l'économie nationale**, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, pour un montant de 250 milliards de FCFA ;
- ❖ **le soutien à la production vivrière, maraichère et fruitière** pour un montant de 50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants ;
- ❖ la poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles, les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.



## Mesures sociales en faveur des populations

- ❖ décaler, pour l'ensemble des abonnés, les dates limites de paiement des factures d'électricité et d'eau, **d'avril à juillet 2020**, et de **mai à août 2020**. A cet effet, des facilités de paiement seront proposées pour soulager les populations ;
- ❖ prendre en charge les factures d'électricité et d'eau, devant être payées en **avril et en mai 2020**, des couches défavorisées c'est-à-dire des ménages abonnés au **tarif social d'électricité**, et des ménages facturés **uniquement dans la tranche sociale pour l'eau**. Cela concerne plus d'un million de ménages soit environ **6 millions de nos concitoyens** ;
- ❖ instaurer un **fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA**, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence, à travers notamment l'élargissement du champ des filets sociaux ;
- ❖ renforcer **le contrôle des produits de grande consommation** et appliquer des sanctions aux contrevenants ;
- ❖ Inciter les propriétaires de logements à faire preuve de souplesse et à discuter avec leurs locataires ;
- ❖ Assurer une éducation à distance en commençant par les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale) par le biais de la télévision